



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 20 mars 2023 à 17 h 35 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M<sup>me</sup> Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe et greffière adjointe. M<sup>me</sup> Marielle Benoit, directrice générale et greffière est absente.

#### **Première période de questions**

Aucune personne n'est présente.

#### **2023-135 Rapport de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

#### **2023-136 Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

### **Réglementation**

#### **2023-137 Adoption du Règlement 458-64 modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24)**

Document : *Règlement 458-64 modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-64 modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 24)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

#### **2023-138 Adoption du Règlement 458-65 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-009)**

Document : *Règlement 458-65 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-009).*



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-65 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-009)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2023-139**

**Adoption du Règlement 652 sur la démolition d'immeubles**

Document : *Règlement 652 sur la démolition d'immeubles.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 652 sur la démolition d'immeubles* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**Ressources humaines**

**2023-140**

**Nomination d'une directrice générale**

CONSIDÉRANT la restructuration de la direction générale;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M<sup>me</sup> Marielle Benoit au poste de directrice générale, rétroactivement au 9 janvier 2023.

QUE ces fonctions s'ajoutent à celles déjà occupées par M<sup>me</sup> Benoit à titre de greffière de la Ville de Farnham.



QU'un contrat de travail soit rédigé et signé à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. Claude Benjamin, ou en son absence tout autre membre du conseil municipal, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2023-141**

**Nomination d'une directrice générale adjointe**

CONSIDÉRANT la restructuration de la direction générale;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M<sup>me</sup> Roxanne Roy Landry au poste de directrice générale adjointe, rétroactivement au 9 janvier 2023.

QUE M<sup>me</sup> Roy Landry soit aussi nommée greffière adjointe.

QU'un contrat de travail soit rédigé et signé à cet effet.

QUE M<sup>me</sup> Roy Landry assume l'intérim du poste de directeur du Service des loisirs, culture et tourisme jusqu'à ce que celui-ci soit comblé.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. Claude Benjamin, ou en son absence tout autre membre du conseil municipal, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2023-142**

**Entente de fin d'emploi de l'employé 0410**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente de départ de l'employé 0410, en date de ce jour.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**Seconde période de questions**

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 38.

---

Roxanne Roy Landry  
Directrice générale adjointe  
et greffière adjointe

---

Patrick Melchior  
Maire